

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

CDIC - Centre de documentation de l'Institut
des civilisations du Collège de France

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Collège de France

Centre national de la recherche scientifique –
CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 07/12/2023



Au nom du comité d'experts¹ :

Christophe Feyel, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2.)

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5.)

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Christophe Feyel, Université de Lorraine, Nancy (représentant du CNU)

Experts : M. Julien Fournier, Université de Strasbourg
Mme Amélie Hugot, CNRS, Lyon (personnel d'appui à la recherche)

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Marie-Laurence Haack

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

Mme Anne Chatellier, Collège de France
Mme Pascale Goetschel, InSHS
M. Arnaud Roffignon, Collège de France

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

- Nom de l'unité d'appui et de recherche : Centre de documentation de l'institut des civilisations du Collège de France
- Acronyme de l'unité d'appui et de recherche : CDIC
- Label et numéro actuels : UAR 2409
- Composition de l'équipe de direction : M. Dominique Charpin (directeur)

INTRODUCTION

HISTORIQUE DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CHERCHEURS

Le Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations au Collège de France (CDIC, UAR 2409) est la structure d'appui de l'Institut des Civilisations du Collège de France. C'est une unité d'appui à la recherche grâce à laquelle le CNRS apporte son concours financier à l'Institut des Civilisations du Collège de France. Cette UAR est l'héritière directe du Centre de documentation des Instituts d'Orient créé en 2002. Elle accorde des crédits ainsi que du personnel aux bibliothèques qui lui sont rattachées. L'UAR 2409 regroupe en son sein dix bibliothèques (maintenant neuf, du fait d'une fusion) rattachées à quatre pôles scientifiques et toutes installées sur le site Cardinal Lemoine du Collège de France. Le pôle Égypte et Proche-Orient anciens comprend une bibliothèque d'égyptologie, une bibliothèque d'assyriologie ainsi qu'une bibliothèque d'études bibliques et ouest-sémitiques — qui ont fusionné en une bibliothèque du Proche-Orient ancien. Le pôle Mondes méditerranéens et africains regroupe une bibliothèque byzantine et une bibliothèque d'études ottomanes. Le pôle Mondes asiatiques dispose d'une bibliothèque d'études chinoises, d'une bibliothèque d'études coréennes, d'une bibliothèque d'études indiennes et centrasiatiques, d'une bibliothèque d'études japonaises et d'une bibliothèque d'études tibétaines. Le pôle Anthropologie comprend la bibliothèque Claude Lévi-Strauss. Soulignons que sept de ces dix bibliothèques bénéficient d'une labellisation CollEx- collections d'excellence — signe de la très haute valeur intellectuelle de ces fonds qui méritent assurément d'être entretenus et développés. La période 2017-2022 a été marquée à la fois par de grands travaux de réaménagement du site Cardinal Lemoine, ce qui a contraint à déplacer sur d'autres sites les dix bibliothèques, ainsi que par la crise de la Covid. Signe de son utilité indéniable, le CDIC a été renouvelé pour une période de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2023.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE ET SITUATION DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE DES TUTELLES

Le CDIC est directement lié aux différents laboratoires en sciences humaines du Collège de France. Son environnement de recherche est constitué des chaires statutaires du Collège de France et des laboratoires regroupés au sein de l'Institut des Civilisations, tel que présenté dans le rapport d'auto-évaluation de l'établissement (pages 40 et 41). Pour ce qui concerne les chaires, l'Institut des Civilisations est structuré en pôles au sein desquels elles se répartissent de la manière suivante. Il y a d'abord le Pôle Égypte et Proche-Orient ancien, qui regroupe les chaires Civilisation pharaonique, Milieux bibliques et Civilisation mésopotamienne. Sont rattachées à ce pôle la bibliothèque d'assyriologie et la bibliothèque d'études ouest-sémitiques, désormais regroupées en bibliothèque du Proche-Orient ancien, ainsi que la bibliothèque d'égyptologie. Vient ensuite le Pôle Mondes méditerranéens et africains. Il regroupe les chaires Techniques et économies de la Méditerranée antique, Histoire du Coran. Texte et transmission, Histoire et archéologie des mondes africains, Culture écrite de l'Antiquité tardive et papyrologie byzantine, Droit, culture et société de la Rome antique et Religion, histoire et société dans le monde grec antique. La bibliothèque de l'Institut d'études arabes, turques et islamiques ainsi que la bibliothèque d'études byzantines sont rattachées à ce pôle. S'ajoute enfin le Pôle Mondes asiatiques, qui regroupe les chaires de Philologie de la civilisation japonaise, Histoire intellectuelle de la Chine et Histoire et cultures de l'Asie centrale préislamique. Les cinq bibliothèques des études chinoises, des études japonaises, des études coréennes, des études tibétaines et des études indiennes et centrasiatiques sont rattachées à ce pôle. On citera ici pour mémoire le quatrième pôle de l'Institut des Civilisations, le pôle Anthropologie, qui est animé par l'UMR 7130 (Laboratoire d'anthropologie sociale – LAS) et ne concerne pas le CDIC.

Pour ce qui est des laboratoires, l'environnement du CDIC est en premier lieu constitué des unités de recherche que l'Institut des Civilisations héberge en tout ou partie, à savoir : l'UMR 7192 (Proche-Orient Caucase : langues, archéologie, cultures, PROCLAC) dont le Collège de France est tutelle principale. Cette unité compte quatre équipes : Mondes mésopotamiens, Études bibliques et nord-ouest sémitiques, Proche-Orient médiéval et Espaces caucasien et indo-européen ; l'UMR 8155 (Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale, CRCAO) ; l'équipe Monde byzantin de l'UMR 8167 (Orient et Méditerranée, OMTAH) qui a pris le relais en 2006 du Centre de recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance fondé par Paul Lemerle en 1972 ; l'UMR 8032 (Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques, CETOBaC).

Cet environnement immédiat est complété par les unités de recherche dont le Collège de France est partenaire, du fait notamment de l'implication en leur sein de certains de ses professeurs (UMR 8546, Laboratoire

Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, AOROC et UMR 8173, Chine, Corée, Japon, CCJ). Émanation directe du Collège de France, le CDIC est financé par cette institution, mais aussi par le CNRS, même si ce dernier a diminué le volume de sa dotation de 10 % en 2017. Les montants dont dispose le CDIC sont d'une ampleur considérable. Le Collège de France verse des subventions annuelles importantes : pour l'ensemble des bibliothèques du CDIC, la subvention du Collège de France était de 256 775 euros en 2017, 255 680 en 2018, 263 000 en 2019, 256 300 euros en 2020, 260 000 en 2021 et 275 400 en 2022. Chacune des bibliothèques du CDIC en a profité : à titre indicatif, la dotation la plus faible en 2022, celle de la bibliothèque d'études coréennes, se monte tout de même à 14 700 euros, ce qui n'est pas négligeable. À ces dotations du Collège de France s'ajoutent celles du CNRS pour un montant total annuel de 41 000 euros. Force est de constater que, malgré des fluctuations au gré des années, l'argent n'est pour l'instant pas un souci pour les responsables de ces bibliothèques savantes.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

SHS Sciences humaines et sociales

SHS6 – Histoire générale du passé et des savoirs

Le CDIC regroupe des bibliothèques dont les thématiques sont peu représentées dans le monde universitaire français : égyptologie, Proche-Orient ancien, byzantinologie, études ottomanes, études chinoises, études coréennes, études indiennes, études japonaises, études tibétaines. Sept de ces bibliothèques ont reçu la labellisation Coll-Ex-collections d'excellence, ce qui témoigne de l'intérêt de les conserver et de les développer. Ces bibliothèques sont d'autant plus utiles que leurs collections sont pour l'heure complètement en accès libre pour le lecteur — condition extrêmement favorable pour des recherches savantes. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces bibliothèques sont ouvertes puisqu'au 31 décembre 2021, 4 583 lecteurs étaient inscrits. Point à souligner, ces bibliothèques sont bel et bien vivantes puisqu'en 2022, elles ont acquis plus de 4 500 titres nouveaux.

De façon plus inattendue, le CDIC a développé depuis 2014 une activité de publication en ligne — activité aujourd'hui à l'arrêt depuis le départ, en avril 2022, du personnel chargé de la mise en page et de la mise en ligne des ouvrages.

EFFECTIFS PROPRES DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

Le comité tient à souligner que l'unité n'a pas complété le tableau des personnels dans le fichier du tableau de caractérisation transmis au Hcéres. D'après le rapport d'auto-évaluation, 37 personnes font partie des personnels affectés en propre à l'UAR au 31 décembre 2022. Dans le détail, si l'on met de côté les professeurs et directeurs des différentes bibliothèques, il y a 10 responsables de bibliothèques, 8 aide-documentaires et assimilés, 5 magasiniers, 1 responsable des périodiques, 1 assistante en archives, 1 adjointe à la responsable d'une bibliothèque, 1 correspondant-formation, 1 catalogueur. Force est de constater que le statut des personnels est très divers (personnel CNRS, personnel Collège de France et enseignant-chercheur) : le fait n'est pas ressenti par les membres du CDIC comme une gêne, mais comme une richesse.

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	
Maîtres de conférences et assimilés	
Directeurs de recherche et assimilés	
Chargés de recherche et assimilés	
Personnels d'appui à la recherche	
Sous-total personnels permanents en activité	
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	
Personnels d'appui non permanents	
Post-doctorants	
Doctorants	
Sous-total personnels non permanents en activité	
Total personnels	37

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

Le comité tient à porter à l'attention que le document d'auto-évaluation (DAE) fourni par le CDIC et transmis par la tutelle déposante au Hcéres n'a pas permis un examen complet du CDIC. Le travail de collecte des informations n'ayant pas été fait dans le dossier d'auto-évaluation, les membres du comité n'ont pas pu fournir une évaluation précise et sereine sur plusieurs questions.

Certes, la future directrice de l'UAR à partir du 1^{er} janvier 2024 a apporté, à la demande du comité, des compléments d'information. Néanmoins, des données chiffrées ont fait défaut. Ainsi, les membres du CDIC n'ont pas eu connaissance de la ventilation des crédits alloués par le Collège de France au CDIC. La direction actuelle du CDIC estime que l'UAR n'a pas à développer un projet scientifique. Il est donc impossible pour les membres du comité, faute de données, de traiter ce point. Le DAE par ailleurs ne fournit aucun élément concernant la qualité de l'animation scientifique. La visite n'a permis de combler cette lacune qu'en partie, car certaines questions n'ont pu être éclairées : très peu de personnes se sont rendues à la session plénière et à la séance consacrée aux personnels de l'UAR, ce qui a empêché de se faire une idée précise des conditions de travail des uns et des autres.

Cela dit, de façon incontestable, le CDIC brille par son ensemble de bibliothèques, à présent bien installées dans des locaux rénovés et agréables à vivre, aux dires aussi bien des personnels que des doctorants. Ces bibliothèques constituent un joyau de la recherche en sciences humaines, admiré aussi bien en France qu'à l'étranger, et il faut vivement espérer que les crédits émanant du Collège de France et du CNRS seront maintenus à leur niveau en euros constants (en tenant compte de l'inflation). Le CDIC a par ailleurs développé depuis 2014 une activité de publication d'ouvrages et de revue sous forme numérique, qui est pour l'heure à l'arrêt, faute de personnels. Sans doute la reprise de cette activité, si elle était jugée digne d'une politique scientifique, gagnerait en efficacité si elle se faisait en concertation et en synergie avec le service des publications du Collège de France et avec le CNRS. Par ailleurs, s'il a adopté le statut d'UAR, le CDIC n'en a pour le moment pas les pratiques : il serait bon qu'il se dote d'un bureau et d'une assemblée générale et que le budget soit élaboré chaque année à l'issue de discussions entre ses composantes et en tenant compte d'une clé de répartition régulièrement révisée, en fonction des besoins des différentes parties prenantes.

ÉVALUATION DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le Hcéres n'a jamais évalué le CDIC auparavant.

APPROPRIATION DES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET DES OUTILS D'ANIMATION DE L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

La direction actuelle du CDIC affirme ne pas avoir de politique scientifique. Il n'est dès lors pas possible de traiter ce point.

BILAN DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

L'actuelle direction estime que l'UAR n'a pas à développer un projet scientifique. Aussi, l'activité scientifique du CDIC est difficile à apprécier. L'UAR n'en a pas moins développé une activité scientifique, comme le prouvent les publications en ligne dont fait état le DAE. Ces publications se composent de revues et d'ouvrages en OpenEditionBooks. Les revues sont au nombre de deux et sont spécialisées en assyriologie. Le DAE n'explique pas quelles raisons ont poussé l'UAR à prendre en charge la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* et la revue *NABU*. Les publications en ligne d'ouvrages sont nombreuses, mais le DAE, là encore, n'explique pas les raisons qui ont présidé au choix de ces publications. Notons qu'il n'est pas fait état de comité éditorial, chargé de mettre en place une politique claire de publication. Dès lors, ces publications paraissent plus répondre à des besoins ponctuels d'édition, plutôt qu'à une politique éditoriale réfléchie à l'avance. Quoi qu'il en soit, cette activité d'édition — secondaire dans les activités du CDIC — est pour l'heure à l'arrêt. Ajoutons pour finir que plusieurs des responsables de bibliothèque, dont le rattachement unique est l'UAR, mènent une activité de recherche dynamique, participent à des colloques, publient des articles et des ouvrages. Toutefois, aucun bilan de leur activité scientifique n'a été fourni.

RÉALITÉ ET QUALITÉ DE L'ANIMATION SCIENTIFIQUE

Le DAE n'évoque pas cet aspect. La visite a permis de mettre en valeur la qualité de l'animation scientifique développée au sein de l'UAR. Aux dires du personnel, l'architecture nouvelle des locaux favorise le dialogue entre les différentes bibliothèques et comprend des espaces d'exposition qui ont permis la réalisation d'expositions transversales — ainsi sur « Le dialogue des civilisations », sur « Les traductions du Petit Prince ». Par ailleurs, chaque bibliothèque en son nom propre a eu à cœur de développer des expositions : citons ainsi l'exposition « Champollion 1822 », organisée notamment par des personnels de la bibliothèque d'égyptologie.

PERTINENCE ET QUALITÉ DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS ET PLATEFORMES

Par services techniques communs et plateformes, il faut entendre ici les bibliothèques qui constituent un ensemble unique de lieux de travail pour les chercheurs aussi bien français qu'étrangers. Des bibliothèques comme la bibliothèque du Proche-Orient antique et la bibliothèque d'égyptologie ont été fondées quasiment en même temps que ces disciplines et regroupent en un seul endroit des instruments de travail manquants ailleurs ou dispersés : des chercheurs viennent de l'étranger pour y travailler, ce qui permet des rencontres intéressantes, notamment pour les jeunes chercheurs. Mieux, la bibliothèque d'études chinoises abrite des ouvrages qui, du fait des révolutions et des évolutions politiques, n'existent plus en Chine et que les chercheurs chinois viennent consulter à Paris. Interrogés, les doctorants ont tous souligné combien ces différentes bibliothèques leur étaient indispensables, leur permettant de fréquenter des chercheurs et enseignants-chercheurs et même créaient des communautés. Les nouveaux locaux s'ils ne permettront pas nécessairement de disposer de place pendant bien longtemps (dix ans au maximum) ont été conçus de façon à faciliter les circulations entre les différentes composantes du CDIC ; ils permettent, aux dires des doctorants, l'émergence d'une sociabilité savante — qui constitue un autre point fort de cet ensemble de bibliothèques. Signalons que le nombre de ces bibliothèques va s'accroître avec l'intégration probable au sein du CDIC de la bibliothèque byzantine : cette dernière bibliothèque va être renforcée par l'intégration en son sein de la bibliothèque de papyrologie de la Sorbonne, actuellement porte Molitor. Il faut former des vœux pour que cet ensemble remarquable continue à être alimenté en crédits, en tenant compte des évolutions liées à l'inflation actuelle. Cette intégration devra se faire aussi au niveau du catalogage des ouvrages. De ce point de vue, l'entreprise commence sous les meilleurs augures, puisque le catalogue OMNIA rassemble déjà les ouvrages achetés par l'ensemble des bibliothèques du CDIC.

PERTINENCE DE LA TRAJECTOIRE, COMPLÉMENTARITÉ / INSERTION PAR RAPPORT AUX AUTRES UNITÉS D'APPUI ET DE RECHERCHE DANS LES INFRASTRUCTURES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Il n'y a pas, à proprement parler, de trajectoire : l'actuelle direction estime qu'une UAR n'a pas à avoir de politique scientifique, et par conséquent elle ne formalise aucune stratégie pour l'UAR dans le temps long. Pour sa part, la future directrice de l'UAR, sans présenter un projet construit, a esquissé une réflexion de fond autour de deux axes. Le premier axe consiste en l'intégration éventuelle de la bibliothèque byzantine qui fait partie de l'Institut des Civilisations sans faire partie du CDIC, alors même qu'elle se trouve sur le même site que les bibliothèques du CDIC ; l'un des problèmes qui se poserait serait alors d'obtenir l'augmentation globale de l'enveloppe donnée par le CNRS (41 000 euros par an sur la période), de façon à ce que les autres bibliothèques ne soient pas lésées par l'arrivée d'une nouvelle venue. Le second axe est celui de la question des publications numériques, pour l'heure à l'arrêt. La future directrice souhaite faire un état des lieux de l'existant, afin notamment d'obtenir du CNRS le remplacement du poste aujourd'hui perdu par le départ de son titulaire.

Le CDIC est par ailleurs très bien intégré dans un réseau scientifique. Les membres de plusieurs UMR fréquentent ses bibliothèques : il s'agit de l'UMR 7192 (Proche-Orient Caucase : langues, archéologie, cultures, PROCLAC), l'UMR 8155 (Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale, CRCAO) ; de l'équipe Monde byzantin de l'UMR 8167 (Orient et Méditerranée, OMTAH) et de l'UMR 8032 (Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques, CETOBaC). Cette fréquentation du CDIC par des chercheurs venant en partie du CNRS explique que le CNRS verse une dotation annuelle non négligeable au CDIC. Les bibliothèques du CDIC servent d'instruments de travail à des doctorants venant de différentes universités parisiennes ; elles sont également fréquentées par des chercheurs étrangers qui font le déplacement jusqu'à Paris pour en profiter.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ D'APPUI ET DE RECHERCHE

L'UAR doit se structurer en se dotant des instances que l'on s'attend à voir apparaître dans une UAR : un bureau réuni régulièrement autour du directeur, une assemblée générale convoquée au moins une fois par an.

L'UAR devrait développer une politique de communication en faisant connaître l'existence du CDIC par le biais d'un site Internet propre (quand bien même ce dernier serait quelque peu redondant avec celui du Collège de France)

L'UAR aurait tout à gagner à intégrer au sein du CDIC, dans les conditions les meilleures possibles, la bibliothèque byzantine (augmentée de la bibliothèque de papyrologie, relevant de Sorbonne université).

La future direction aurait tout intérêt à faire un état de l'existant, puis à concevoir un projet scientifique digne de ce nom qui permettrait à la fois de défendre le développement de bibliothèques dans des domaines rares et de justifier la poursuite d'une activité de publications si elle jugeait nécessaire de la reprendre.

Le CDIC rendrait grand service à la communauté scientifique en développant une politique de numérisation qui permettrait de mettre à la disposition des chercheurs des ouvrages rares, anciens et livres de droit.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 6 octobre 2023 à 9h

Fin : 6 octobre 2023 à 17h

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

09h00 - 09h20 **Réunion en huis clos** du comité d'experts

09h20 - 09h30 Vérification du fonctionnement technique des dispositifs fournis par le Collège de France

09h30 - 10h00 **Entretien à huis clos** avec la direction de l'unité

10h00 - 10h15 *Pause*

10h15 - 11h15 **Réunion plénière** en présence de l'ensemble des membres de l'UAR :

. 10h15 - 10h45 : exposé liminaire par l'unité (bilan, éléments nouveaux, trajectoire de l'unité, dimension prospective)

10h45 - 11h15 : discussion à partir des questions du comité

11h15 - 11h45 **Entretien à huis clos** avec les enseignants-chercheurs statutaires

11h45 - 13h30 *Pause-déjeuner*

13h30 - 14h00 **Entretien à huis clos** avec les tutelles :

- Anne Chatellier, responsable de la Direction des Bibliothèques, Collections et Archives, Collège de France

- Pascale Goetschel, directrice adjointe scientifique de l'InSHS, section 33

- Arnaud Roffignon, directeur général des services, Collège de France

14h30 - 15h00 **Entretien à huis clos** avec les personnels d'appui à la recherche

15h00 - 15h30 **Entretien à huis clos** avec les doctorants

15h30 - 15h45 *Pause*

15h45 - 16h15 **Entretien à huis clos** avec la direction de l'unité (bilan de la journée, dernières questions)

16h15 - 17 h00 **Réunion à huis clos du comité d'experts** en présence du conseiller scientifique

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Thomas Römer

Administrateur

Paris, le 30 novembre 2023

Monsieur Eric Saint-Aman
Directeur du Département de l'évaluation
de la recherche - Hcéres
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

Monsieur le Directeur,

Je fais suite au courriel en date du 9 novembre 2023, par lequel vos services ont sollicité les observations des tutelles sur le rapport d'évaluation DER-PUR250024555 - Centre de documentation de l'Institut des civilisations du Collège de France (CDIC, UAR 2409).

En premier lieu, je souhaite remercier le comité pour l'intérêt porté à l'Institut des civilisations, qui fait partie des 8 instituts disciplinaires ou pluridisciplinaire du Collège de France, et qui regroupe les chaires, les centres de recherche et onze bibliothèques spécialisées de l'établissement. Le Comité a bien noté l'importance de ces bibliothèques pour la recherche en sciences humaines et sociales, ainsi que l'intérêt d'une UAR apportant un regard transversal au service des différentes chaires, centres de recherche et bibliothèques qui composent l'Institut des civilisations. Je remercie également le Comité pour les propositions formulées ayant trait à la gouvernance de l'unité d'appui que l'institut héberge.

Il m'appartient toutefois de vous signaler que l'absence de mise à disposition par le Hcéres d'un support adapté spécifiquement à l'autoévaluation des Unités d'appui et de recherche a été regrettée par la direction de l'unité. Ce manque peut en effet selon elle expliquer que certaines informations attendues par le Comité n'aient pas été intégrées à l'autoévaluation. S'il a apparemment été possible de combler en grande partie ces lacunes au travers des réponses apportées aux questions formulées par le Comité préalablement à sa visite, la direction de l'unité regrette que d'autres attentes surgissent uniquement dans le rapport qui nous a été transmis.

Il semble par ailleurs que l'ambiguïté autour de la notion de « politique scientifique » n'ait pu être levée ni à l'occasion des échanges préalables ni dans le cadre de la visite du Comité. La direction de l'unité considère en effet qu'une politique scientifique implique une recherche propre, que les unités de type UAR n'ont pas vocation à mener en tant que telle. C'est en ce sens que la direction de l'unité a indiqué que celle-ci n'avait pas à proprement



Thomas Römer

Administrateur

parler de politique scientifique. Pour autant, elle souligne que cela ne signifie pas qu'elle est dépourvue de stratégie de développement, au service des différentes composantes de l'Institut des civilisations, qu'il s'agisse de les aider dans la production des publications issues de leurs recherches ou d'apporter un appui aux politiques d'acquisition et de diffusion des bibliothèques. En particulier, la réflexion de fond conduite à ce jour sur la question des publications, telle qu'évoquée page 8 du rapport transmis, permettra à l'unité d'apporter un appui essentiel à la politique scientifique de l'Institut des civilisations.

Une autre équivoque importante transparait à la lecture du rapport transmis, concernant la responsabilité de la gestion des bibliothèques de l'Institut des civilisations. Cette responsabilité appartient pleinement à la Direction des bibliothèques, archives et collections du Collège de France (DBAC), dont l'activité est envisagée parallèlement par le Hcéres, dans le cadre de l'évaluation de l'établissement. En conséquence, le budget alloué aux bibliothèques par le Collège de France n'est pas administré par l'unité, qui gère uniquement les crédits alloués par le CNRS, soit de l'ordre de 41 K€ annuels, au titre de ses missions d'appui.

Il apparaît à cet égard utile de préciser que la DBAC conduit chaque année un dialogue d'orientation budgétaire avec les responsables des bibliothèques du Collège de France, qui permet de répartir les crédits en fonction des besoins exprimés, de la taille des bibliothèques et de leur fréquentation. Un extrait du tableau de répartition du budget de la DBAC entre les différentes bibliothèques de l'Institut des civilisations avait ainsi été transmis au Comité préalablement à sa visite.

S'agissant de l'appréciation selon laquelle les montants dont disposent les bibliothèques sont « d'une ampleur considérable », il me semble important de souligner que les budgets dont il est fait état dans le rapport sont affectés à la conservation, l'enrichissement et la diffusion de fonds documentaires dont l'envergure est elle-même exceptionnelle (près de 11 500 mètres linéaires de collections), suscitant une fréquentation importante de la part d'un public composé d'étudiants en master, de doctorants et de chercheurs venus du monde entier, comme cela est relevé dans le rapport. Si le Collège de France s'efforce de maintenir les moyens affectés à la gestion de ces fonds, ces budgets sont désormais fortement contraints par l'augmentation des coûts des ressources documentaires, numériques comme imprimées. La dotation annuelle attribuée par le CNRS à l'unité, bien qu'ayant été diminuée en valeur absolue (-10% depuis 2017) et érodée en euros constants du fait de l'inflation, constitue dès lors une contribution essentielle au budget des acquisitions et, in fine, au maintien du caractère d'excellence reconnu à ces collections. A titre de comparaison, l'ENS-PSL consacre chaque année un budget de l'ordre de 1,2 M€ à la gestion de collections de taille comparable. Ainsi, à la formulation retenue page 5 du rapport selon laquelle « l'argent n'est pour l'instant pas un souci pour les responsables de ces bibliothèques savantes » pourrait avantageusement être préféré le

Thomas Römer

Administrateur

constat selon lequel « les moyens financiers dont disposent leurs responsables sont à ce jour à peine suffisants à la bonne marche et au développement de ces bibliothèques savantes ». De la même façon, il conviendrait sans doute de préciser que le manque d'espace que le Comité anticipe sur le moyen terme (10 ans), page 7 du rapport, concerne la saturation prévisible des linéaires disponibles et non les places offertes aux lecteurs.

Le Comité semble par ailleurs ne pas avoir pris suffisamment en considération la politique de numérisation conduite par le Collège de France : la bibliothèque numérique patrimoniale Salamandre, destinée autant à la préservation des documents anciens qu'à leur diffusion auprès du public, compte à ce jour quelques 30 000 documents. S'agissant plus spécifiquement des fonds des bibliothèques de l'Institut des Civilisations, les opérations de numérisation sont conduites en fonction de l'intérêt patrimonial de certains fonds ou de projets de recherche spécifiques, comme c'est le cas actuellement pour les ouvrages de droit de la bibliothèque d'études chinoises. A ce jour, près de 40% des fonds patrimoniaux de ces bibliothèques ont ainsi été numérisés et intégrés à Salamandre.

Enfin, la mise en valeur de l'unité, que le Comité recommande à juste titre, s'effectuera au travers de la création d'une page dédiée sur le site internet du Collège de France, de préférence à la mise en ligne d'un site propre à l'unité, dans un souci de cohérence avec la stratégie globale de communication de l'institution.

Je vous précise que le CNRS, qui assume avec le Collège de France la cotutelle de l'unité, a répondu par mail à notre sollicitation en nous priant de bien vouloir noter qu'il n'émettrait pas de réponse institutionnelle de type « observations de portée générale ».

Souhaitant avoir apporté les éclaircissements nécessaires à une bonne appréhension de l'activité du Centre de documentation de l'Institut des civilisations du Collège de France, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Thomas Römer

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

